



## Nouvelles d'Outre-Manche

14 juin – 11 juillet 2017



### Après les élections législatives au Royaume-Uni

#### **Theresa May obtient la confiance du Parlement**

Ne disposant pas, seule, de la majorité absolue à la Chambre des Communes, Theresa May a conclu, le 26 juin, un accord avec le parti unioniste d'Irlande du Nord (DUP) pour que les dix députés irlandais ajoutent leurs voix à celles des Conservateurs. L'accord garantit le maintien de politiques sociales que les Conservateurs avaient prévu de réduire, ainsi qu'un milliard£ d'investissements publics supplémentaires en Irlande du Nord. Les Unionistes ne participeront cependant pas au gouvernement. Malgré de vives critiques de l'opposition dénonçant un gouvernement faible et sans réel soutien populaire (Jeremy Corbyn, le leader Travailleur, a dépassé Theresa May en termes de popularité), Theresa May et son programme ont obtenu le 29 juin la confiance de la Chambre des Communes par 323 voix contre 309.

#### **Chambre des Communes : les opposants au Brexit « dur » s'organisent**

Alors que Theresa May s'apprête à publier sa « Great Repeal Bill », un groupe transpartisan de députés opposés à un Brexit « dur » se met en place à la Chambre des Communes. Mené par Anne Soubry (ancienne ministre Conservateur) et Chuka Umunna (ancien ministre d'opposition du parti Travailleur), le groupe « All-party parliamentary group on EU relations » se compose de députés Conservateurs, Travailleurs, Libéraux-Démocrates, Indépendantistes écossais (SNP), Verts et Plaid Cymru (Pays de Galles) qui refusent que « les députés soient traités comme des spectateurs pendant le processus Brexit. » Le mois dernier, 49 députés Travailleurs avaient déjà défié leur parti en soutenant un amendement au discours de la Reine appelant à maintenir le Royaume-Uni dans le Marché unique et l'Union douanière après le Brexit. Trois d'entre eux. Se sont vu exclus du parti. Pour Vince Cable (probable prochain leader des Libéraux-Démocrates), les divisions au sein des partis Conservateur et Travailleur sont telles que l'on pourrait « commencer à penser que le Brexit pourrait ne jamais se produire. »

#### **Theresa May appelle à la coopération transpartisane**

Le 11 juillet, un an après son arrivée au pouvoir, la Première ministre Theresa May, affaiblie par son mauvais résultat aux législatives du 8 juin, a appelé l'opposition à l'aider à mettre en œuvre le Brexit. Prenant acte de la « réalité différente » à laquelle elle est confrontée depuis le scrutin, elle demande aux autres formations de l'aider « à relever les défis » auxquels le pays doit faire face. « Dans ce nouveau contexte, il est encore plus important de défendre notre politique et nos valeurs, et de gagner la bataille des idées au Parlement et dans le pays » et demander aux partis de « venir avec leurs idées sur la façon de relever ces défis. »

### Les premiers pas des négociations Brexit

#### **Les négociations Brexit commencent sur le bon pied**

Le 19 juin, les négociateurs Brexit pour l'Union européenne et le Royaume-Uni, Michel Barnier et David Davis, ont tenu leur première session de négociations. Ils sont convenus du calendrier, de l'organisation et des priorités de négociation. Dans un premier temps, ils travailleront à ce que la sortie du Royaume-Uni se déroule de manière ordonnée et, dans un second temps, ils définiront la portée de la future relation. Les sessions de négociation se dérouleront au rythme d'une semaine par mois et le temps entre celles-ci sera utilisé pour travailler sur les propositions et les échanger. Pendant la

première étape, les cycles de négociation seront divisés en trois groupes : les droits des citoyens, le règlement financier unique et les autres problématiques de rupture. Ces groupes rapporteront les avancées de leurs travaux pendant chaque semaine de négociation. Les négociateurs sont également convenus que leurs collaborateurs les plus proches commenceront le dialogue sur l'Irlande, la protection de l'Accord du Good Friday et le maintien de la Zone commune de voyage étant les problématiques les plus urgentes à discuter. Dans la conférence de presse conjointe qui a suivi leur réunion, Michel Barnier a néanmoins tenu à rappeler que « en quittant l'Union comme il a choisi de le faire, le Royaume-Uni n'aura plus les mêmes droits et bénéfices que les Etats membres de l'Union. Je suis cependant convaincu qu'il est dans notre intérêt commun d'établir un nouveau partenariat entre les 27 et le Royaume-Uni et que ce partenariat peut contribuer à la stabilité durable de notre continent » avant de préciser qu'il n'y aurait pas d'hostilité de sa part et qu'il adopterait une « attitude constructive, fermement basée sur l'intérêt et le soutien des 27. » Les termes de référence pour les négociations sous l'article 50TUE publiés suite à cette réunion sont disponibles (en anglais) : [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/eu-uk-art-50-terms-reference\\_agreed\\_amends\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/eu-uk-art-50-terms-reference_agreed_amends_en.pdf)

### Le Contenu des négociations Brexit

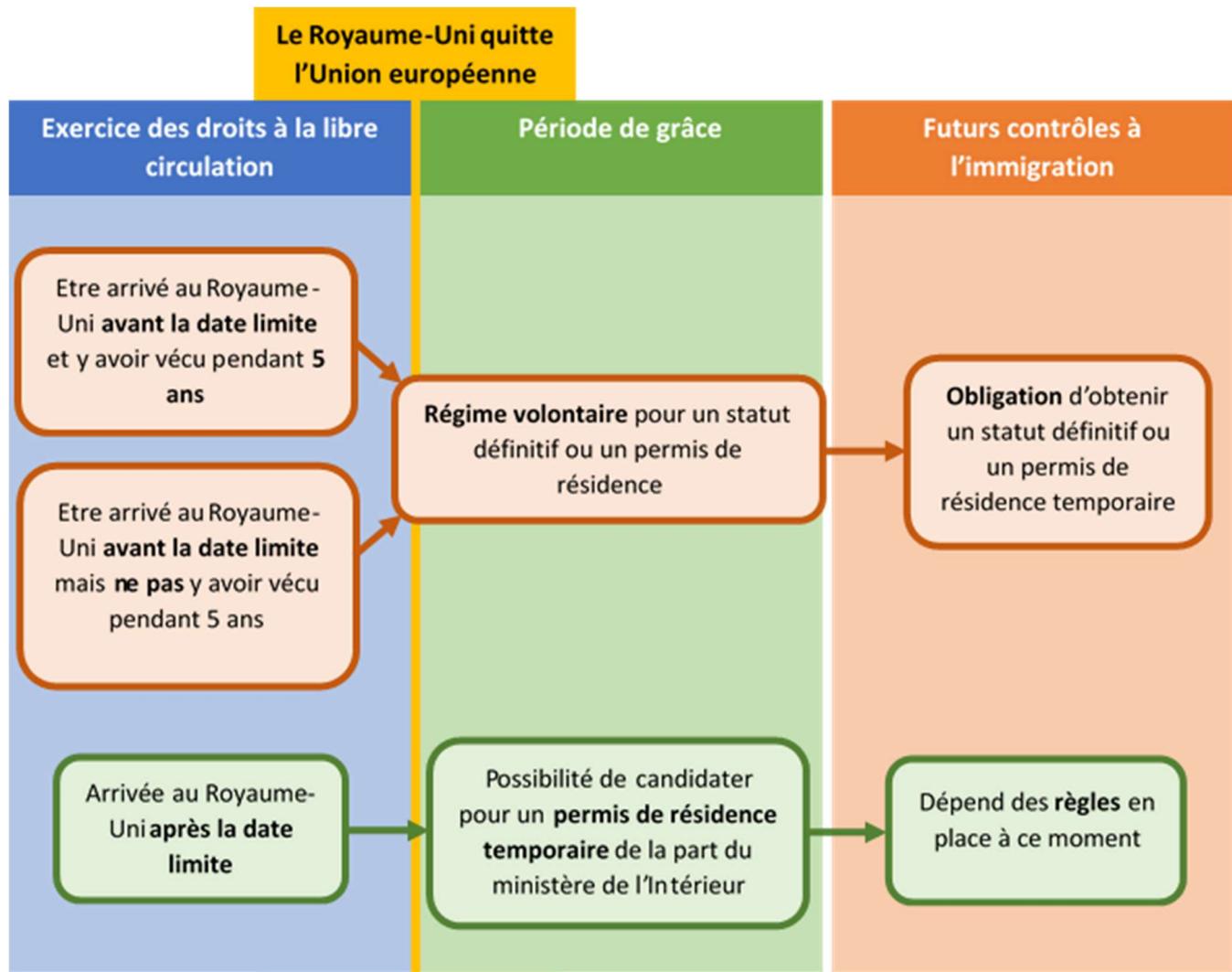
#### **La Reine d'Angleterre annonce les législations à venir relatives au Brexit**

Lors de son discours annuel, la Reine d'Angleterre a annoncé, le 21 juin, une série de législations à paraître pour assurer le succès du Brexit. Un aperçu du contenu de ces législations est disponible dans la note d'information accompagnant le discours. Vous trouverez cette dernière (en anglais) ci-joint (page 17 à 26). Sont ainsi prévues :

- Une loi d'abrogation (la Great Repeal Bill)
- Une loi sur les douanes (celle-ci confirme la volonté du Royaume-Uni de ne pas rester dans l'Union douanière. Elle sera néanmoins basée sur le droit européen déjà existant pour assurer une certaine continuité aux entreprises)
- Une loi sur le commerce
- Une loi sur l'immigration (pour permettre au gouvernement britannique de mettre fin à la libre circulation des citoyens européens)
- Une loi sur la pêche (pour permettre au Royaume-Uni de contrôler l'accès à ses eaux et de mettre en place des quotas)
- Une loi sur l'agriculture
- Une loi sur la sauvegarde nucléaire
- Une loi sur les sanctions internationales

#### **Theresa May révèle ses propositions pour les citoyens UE présents au Royaume-Uni**

A l'occasion du Conseil européen, Theresa May a présenté le 22 juin à ses homologues européens son offre « juste et sérieuse » concernant le sort des citoyens européens après le Brexit. Dans le texte (joint dans sa version en anglais à cette édition), elle propose d'accorder aux ressortissants de l'Union un « statut définitif » à condition qu'ils aient vécu cinq ans au Royaume-Uni. Cette politique proposée par le gouvernement pour fournir « la continuité des droits d'immigration pour les citoyens UE et leur famille » suite au Brexit est par ailleurs résumée dans un schéma, que vous trouverez reproduit et traduit ci-dessous :



Réagissant à cette proposition, la chancelière allemande, Angela Merkel a déclaré « C'est un bon début. Mais bien sûr, il reste encore beaucoup, beaucoup d'autres questions. » Le Président du Conseil européen, Donald Tusk, c'est quant à lui pris à « rêver » d'un maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne en citant *Imagine* de John Lennon avant d'ajouter que son côté « réaliste » le poussait à soutenir des négociations « aussi efficaces que possible. » Au Royaume-Uni, en revanche, le texte a reçu un accueil glacial et été qualifié de « ridicule » voire de « pathétique ». The3million, un groupe de pression représentant les immigrés européens au Royaume-Uni s'est notamment indigné d'une proposition qui n'offre « aucune garantie à vie » de leurs droits. Son fondateur, Nicolas Hatton a ainsi déclaré « en quoi consiste la proposition du gouvernement britannique ? Dépouiller les citoyens de l'UE de leurs droits européens pour les remplacer avec les droits d'un système migratoire britannique notoirement injuste et difficile. »

#### **La Commission européenne dévoile 7 nouveaux documents de position pour les négociations**

Les 23 et 29 juin, la Commission européenne a rendu publics 7 documents de position pour les négociations. Ceux-ci avaient préalablement été transmis au Conseil européen à 27. Ces documents portent sur :

- Les matériaux nucléaires et l'équipement de sauvegarde (Euratom)
- La gouvernance de l'Accord de retrait
- Les biens placés sur le Marché sous législation UE avant la date de retrait
- La coopération judiciaire en matière civile et commerciale
- Les procédures judiciaires et administratives de l'Union en cours

- La coopération policière et judiciaire en cours en matière criminelle
- Les questions relatives au fonctionnement des Institutions, des Agences et des Instances de l'Union

L'ensemble de ces documents sont joints à cette édition.

Les propositions sur le rôle de la Cour de Justice contenues dans le texte sur la Gouvernance devraient probablement recevoir un accueil hostile au Royaume-Uni où le gouvernement a toujours insisté sur le fait qu'il voulait que cette Cour n'ait plus aucun rôle à jouer dans ses affaires après le Brexit. En effet, le texte prévoit que « l'Accord de retrait doit respecter l'autonomie et l'ordre juridique de l'Union, y compris le rôle de la Cour de Justice de l'Union européenne en regard en particulier à l'interprétation et à l'application de la législation européenne. » Il ajoute « concernant tout arrangement transitoire fournissant une application continue de la législation européenne, la future jurisprudence de la Cour de Justice intervenant après la date de retrait devra être prise en compte dans l'interprétation de ces provisions. [...] Tout jugement donné par la Cour de Justice relatif aux dispositions de l'Accord de retrait est contraignant pour l'Union européenne et le Royaume-Uni, et est applicable au Royaume-Uni. »

### **Le Royaume-Uni, membre associé d'Euratom ?**

Lorsque le Royaume-Uni a déclenché l'article 50TUE pour commencer le processus Brexit et se retirer de l'Union européenne, il a également lancé son processus de sortie de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Cette décision a engendré une certaine inquiétude quant au futur de la politique nucléaire britannique. En février déjà, des représentants de l'industrie avaient dit aux députés britanniques que le calendrier des deux ans ne serait pas suffisant pour assurer au pays l'accord commercial et les règlementations nécessaires pour remplacer les fonctions cruciales d'Euratom. Plus récemment, plusieurs députés Conservateurs ont indiqué qu'ils pourraient se joindre à l'opposition (les Travailleuses et les Libéraux Démocrates) dans son soutien à une appartenance continue du Royaume-Uni à Euratom après le Brexit. Selon la presse britannique, le gouvernement de Theresa May serait donc en train de considérer que le Royaume-Uni devienne membre associé ou paye une agence pour mettre en place un arrangement indépendant. La Suisse par exemple est membre associé mais seulement sur la recherche et le développement.

### **Le Parlement européen menace d'apposer son veto si la proposition Brexit aux citoyens UE n'est pas améliorée**

Le 9 juillet, Guy Verhofstadt (négociateur Brexit pour le Parlement européen et président de l'Alliance des Libéraux-Démocrates ALDE), Manfred Weber (président du Parti populaire européen PPE), Gianni Pittella (président des Socialistes-Démocrates S&D), Gabi Zimmer (président de la Gauche unitaire européenne GUE), Ska Keller et Philippe Lamberts (co-présidents des Verts-ALE), ainsi que Elmar Brok, Roberto Gualtieri et Danuta Hubner (membres du comité de pilotage Brexit) ont adressé un courrier conjoint à la presse britannique. Ils affirment que la proposition du gouvernement britannique sur les droits des citoyens UE au Royaume-Uni « faillit à ses propres ambitions de « faire passer les citoyens avant tout » » et qu'elle n'est qu'un « pétard mouillé » en comparaison de celle du négociateur européen Michel Barnier. Pour eux, cette proposition « porte un risque réel de créer une citoyenneté de seconde classe » et est en contradiction avec le manifeste Vote Leave qui promettait de traiter les citoyens européens « non moins favorablement que ce qu'ils sont à présent. » Elle ferait également porter une forte charge administrative sur les citoyens, sans garantie d'égalité de traitement, et une incertitude continue. Par conséquent, le « Parlement européen se réservera le droit de rejeter tout accord qui traite les citoyens UE, sans considération de leur nationalité, moins favorablement que ce qu'ils sont à présent. » Les eurodéputés précisent également qu'ils ne soutiendront « aucune extension de la date butoir parce que cela requerrait que le Royaume-Uni tienne les élections européennes en Mai 2019. Ce qui est tout simplement impensable. »

## Economie et entreprises

### **BusinessEurope appelle à une transition dans l'ordre**

Dans un communiqué de presse publié le 6 juillet, BusinessEurope (patronat européen dont est membre le MEDEF) a rappelé qu'il était essentiel d'organiser la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne de manière ordonnée et constructive pour permettre aux entreprises de se préparer et de s'adapter à la nouvelle situation. Son directeur général, Markus Beyrer a ainsi déclaré « BusinessEurope exhorte les négociateurs des deux côtés à atteindre sans tarder un accord de retrait afin qu'ils puissent se concentrer aussi tôt que possible sur la relation future et les arrangements transitoires. Il est nécessaire de prévoir des arrangements transitoires jusqu'à ce qu'il y ait de la certitude sur la relation future. Une solution qui assure que le Royaume-Uni restera dans l'Union douanière et le Marché unique pendant la durée de la période transitoires avec les droits et obligations appropriés aiderait à fournir aux citoyens et aux entreprises plus de certitude et de prévisibilité. »

### **CBI : le patronat britannique appelle à maintenir le Royaume-Uni dans le Marché unique et l'Union douanière jusqu'au nouvel accord**

Dans un communiqué publié le 7 juillet, la Confédération des industries britanniques CBI a appelé à ce que le Royaume-Uni reste dans le Marché unique et l'Union douanière jusqu'à l'obtention du nouvel accord avec l'Union européenne. Intervenant à la London School of Economics (LSE), sa directrice générale, Carolyn Fairbairn, et son économiste en chef, Rain Newton-Smith, ont plaidé en faveur d'une période de transition intégrée aux négociations de sortie pour offrir « un moment de répit » au gouvernement et aux entreprises. Le communiqué de presse souligne que « la position de la CBI se veut claire et de bon sens. Même avec une communauté d'entreprises engagée et des négociations conduites dans un esprit de bonne volonté, il est difficile d'imaginer comment les détails d'un nouvel accord seront réglés d'ici la fin mars 2019. Les négociateurs des deux côtés devront être réalistes. Il est probable que davantage de temps soit nécessaire pour faire les choses correctement et des arrangements transitoires sont fondamentaux pour aider les entreprises à continuer de croître et d'investir. Un arrangement transitoire sur mesure conçu de zéro utiliserait une capacité gouvernementale précieuse et pourrait mener à un processus complexe en deux étapes – une à la transition, et une à un nouvel accord. La manière la plus simple et la plus efficace d'assurer la stabilité jusqu'à ce que l'accord soit en vigueur serait de rester dans le Marché unique pour assurer la continuité des opérations et de rester dans l'Union douanière pour assurer un flux commercial continu. » La CBI rappelle également que « si de meilleures solutions existent, il est maintenant temps de les mettre sur la table : les entreprises sont en train de prendre leur décision maintenant, il n'y a pas de temps à perdre. » La proposition détaillée de la CBI (en anglais) est disponible :

<http://www.cbi.org.uk/news/stay-in-single-market-and-a-customs-union-until-final-deal-in-force/>

### **BDI/BDA : l'industrie allemande privilégiera le marché unique**

Dans un article publié le 8 juillet dans le journal The Observer, plusieurs dirigeants économiques allemands ont indiqué que l'industrie allemande donnerait priorité au marché unique et aux échanges au sein de l'Union et, ce, même au détriment de sa relation commerciale avec le Royaume-Uni. Le président du BDI (fédération allemande des industries), Dieter Kempf a ainsi déclaré « défendre le marché unique, qui est un projet européen fondamental, doit être la priorité de l'Union européenne. [...] Il est de la responsabilité du gouvernement britannique de limiter les dégâts (causés par le Brexit, ndlr) de chaque côté de la Manche. » Le président de la BDA (fédération allemande des employeurs), Ingo Kramer a, quant à lui, estimé que « la cohésion des 27 États membres restant demeure la plus haute priorité » et déclaré « le Royaume-Uni restera un partenaire très important pour nous, mais nous avons besoins d'un accord juste pour chacune des parties, en respectant ce principe. »

### **IBEC : le patronat irlandais présente ses priorités Brexit**

Le 12 juillet, le patronat irlandais présentera officiellement à Bruxelles les priorités des entreprises irlandaises pour les négociations Union européenne – Royaume-Uni. Intitulé « Brexit : des défis avec des solutions », ce document propose de mettre en avant une approche du Brexit basée sur les solutions et d'assurer que les défis majeurs présentés par le Brexit aux entreprises soient partagés au-delà de l'Irlande et compris comme ne concernant pas seulement les entreprises irlandaises mais toutes les entreprises et tous les décideurs politiques au travers de l'Union européenne. Les priorités de l'IBEC se concentrent autour de 8 domaines politiques : le commerce et les douanes, le Marché unique et la réglementation, la Zone de voyage commune entre l'Irlande et le Royaume-Uni, l'Economie irlandaise sur toute l'île, l'Education supérieure et la recherche, l'Energie, le Changement climatique et les Mesures d'atténuation (des effets du Brexit, ndlr). Présenté le 19 juin en Irlande, ce document a reçu un accueil très favorable de la part du gouvernement irlandaise. Les fiches thématiques (en anglais) qu'il présente sont consultables :

<http://www.ibec.ie/ibec/Brexit.nsf/vPages/Cards~brexit-challenges-with-solutions?OpenDocument>

### **Michel Barnier exhorte les acteurs économiques et sociaux à se préparer au Brexit**

S'exprimant devant la session plénière du Comité économique et social européen le 6 juillet, le négociateur en chef pour le Brexit, Michel Barnier a mis en garde qu' « il n'y aura pas de « *business as usual* » » et a insisté sur « la nécessité, pour les acteurs économiques et sociaux, de se préparer pour faire face à cette incertitude. » Il a ainsi déclaré « Cette décision de quitter l'UE a des conséquences. Et nous devons expliquer aux citoyens, aux entreprises et à la société civile, des deux côtés du Channel, ce que ces conséquences signifient pour eux. Je veux être clair : ces conséquences sont le résultat direct des choix faits par le Royaume-Uni, pas par l'UE. Il n'y a pas de punition pour le Brexit. Et naturellement pas d'esprit de revanche. Mais le Brexit a un coût, également pour les entreprises dans l'UE à 27. Les entreprises doivent évaluer, avec lucidité, les conséquences négatives du choix britannique sur le commerce et l'investissement. Et se préparer à gérer ses conséquences. [...] Nous devons commencer à préparer nos entreprises, les partenaires sociaux, les syndicats, la société civile, aux conséquences du choix, du choix souverain du Royaume-Uni. Quelle que soit l'issue des négociations, le 29 mars 2019 à minuit, dans l'état actuel des choses, le Royaume-Uni sera un Etat tiers, qui n'aura donc pas les mêmes facilités ni les mêmes droits qu'un Etat membre de l'Union Européenne. C'est son choix. Pas le nôtre. Cela est vrai dans tous les domaines, et en particulier pour le commerce, qui ne sera jamais aussi fluide pour un Etat qui fait le choix de sortir du marché unique et de l'union douanière. Et ce point mérite, je crois, que l'on s'y arrête un moment. [...] En choisissant de quitter l'Union, on se déplace de l'autre côté de la frontière externe, qui délimite non seulement l'union douanière, mais aussi l'espace d'adoption et d'application des règles du marché intérieur. Seule cette combinaison du marché intérieur et de l'union douanière garantit la libre circulation des biens. [...] il est clair qu'une relation commerciale avec un pays qui n'appartient pas à l'Union européenne comporte évidemment des frictions. Par exemple, les opérateurs économiques des pays tiers ne bénéficient pas des mêmes facilités que les Etats membres sur les déclarations de TVA. Pour un pays tiers, c'est un autre exemple, 100% des importations d'animaux vivants et des produits d'origine animale sont et resteraient soumises à des contrôles à la frontière de l'Union européenne. C'est d'ailleurs, pour être tout à fait franc, un des défis que nous devons relever dans le cas particulier et unique de l'Irlande et cela, comme je l'ai déjà dit, sans recréer de frontière dure. D'autre part, d'une manière générale, avant que l'exportation d'un pays tiers vers l'Union européenne des produits de cette nature ne soit possible, les conditions sanitaires et phytosanitaires de ces exportations doivent toujours être établies. On voit bien, si je parle franchement, les contraintes qui sont là, notamment pour la filière agro-alimentaire. Et ces contraintes, elles valent également pour toutes les entreprises qui puisent leur dynamisme dans l'intégration des centres de production en Europe, à l'intérieur du marché commun. [...] Ainsi, même dans le cas de l'accord auquel nous travaillons, la décision britannique de quitter l'Union aura des conséquences importantes. Et c'est mon devoir de le dire, parce que je l'ai dit depuis le début, et

que je dirai la vérité aux citoyens. [...] Nous devons regarder les choses en face. Et nous voulons être prêts pour faire face à toutes les situations, y compris celle, que je ne souhaite pas, d'un "no deal", dont l'hypothèse a encore été évoquée récemment par plusieurs ministres britanniques. Quelles seraient d'ailleurs les conséquences de ce scénario-là, de « no deal » ? Là aussi, je veux être très clair : dans une négociation classique – et celle-ci n'est pas classique – le « no deal » revient au statu quo. Dans le cas du Brexit, le « no deal » serait un retour à un passé lointain. Le « no deal » ferait reposer notre relation commerciale avec le Royaume-Uni sur le régime de l'Organisation mondiale du commerce. Ce serait alors des droits de douanes de près de 10% sur les importations de véhicules. De 19% en moyenne pour les boissons et tabac, de 12% en moyenne sur l'agneau et aussi sur le poisson, dont la grande majorité des exportations britanniques sont à destination de l'Union européenne. Même si sortir de l'union douanière impliquerait de toute façon des formalités aux frontières, le « no deal » se traduirait par des procédures et des contrôles très lourds, sans aucune facilité, ce qui serait particulièrement dommageable aux entreprises qui ont une organisation « just in time », à flux tendus. [...] Le « no deal » agraverait la situation « perdant-perdant » qui résulte nécessairement du Brexit. Et je pense, objectivement, que le Royaume-Uni aurait encore plus à perdre que ses partenaires. Dès lors, je veux être là aussi très clair devant vous : il n'y aurait à mes yeux aucune justification raisonnable pour le scénario du « no deal », aucune justification raisonnable. Il n'y a aucune raison d'aggraver encore les conséquences du Brexit. [...] Je le dis à nos partenaires britanniques : un accord équilibré est de très loin préférable à une absence d'accord – A fair deal is far better than no deal. » Avant de rappeler que le maintien du « level playing field » pour l'obtention d'un « free and fair agreement » constituait un point d'attention majeur des négociations.

### Le Brexit, et après ?

#### **Indépendance de l'Ecosse : Nicola Sturgeon reporte le référendum**

Suite à la perte par le Parti indépendantiste écossais (SNP) de 21 de ses 56 sièges au Parlement national, la première ministre écossaise Nicola Sturgeon a reconnu l'absence d'un soutien généralisé pour un second référendum d'indépendance. Elle a déclaré devoir redéfinir sa stratégie référendaire et qu'elle n'introduira pas de projet de loi sur le sujet avant, au plus tôt, l'automne 2018. Sa priorité est désormais d'obtenir le meilleur accord Brexit possible.

#### **Le Conseil européen acte la procédure de répartition des Agences européennes actuellement au Royaume-Uni**

Le 22 juin, les chefs d'Etat ou de gouvernement des 27 ont validé un mécanisme de répartition pour la relocalisation de l'Agence du médicament et de l'Autorité bancaire européenne actuellement au Royaume-Uni. Chaque pays aura jusqu'au 31 juillet pour envoyer ses villes candidates. Les dossiers seront alors examinés et évalués par la Commission. Un point de situation sera assuré par la présidence estonienne en octobre et le vote aura lieu au Conseil Affaires générales de novembre.

#### **L'Australie prête à signer un accord commercial avec le Royaume-Uni... après celui avec l'Union européenne**

En visite à Londres le 11 juillet, le Premier ministre australien Malcolm Turnbull a réaffirmé son souhait de conclure, à terme, un accord de libre-échange avec le Royaume-Uni. Il a néanmoins tenu à rappeler que cette signature n'interviendrait qu'après la conclusion d'un même type d'accord avec l'Union européenne.